


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 mars 2018

La Cour des comptes présente son 29^e cahier d'observations au Parlement wallon



Le 29^e cahier d'observations que la Cour des comptes adresse au Parlement wallon comporte deux fascicules : le premier est consacré au compte général 2016 de la Région wallonne et le second concerne le contrôle des comptes des organismes d'intérêt public et divers audits spécifiques.

Dans le premier fascicule, la Cour présente ses observations sur les comptes de l'exercice 2016 des services de l'administration générale.

Le second fascicule commente, dans sa première partie, la reddition des comptes généraux des organismes d'intérêt public soumis au contrôle de la Cour ainsi que les résultats des contrôles des comptes de certains d'entre eux.

Dans la seconde partie, la Cour des comptes présente une analyse du contrôle externe des unités du périmètre de consolidation de la Région wallonne ainsi que les remarques et recommandations qu'elle a formulées lors d'audits portant sur différents secteurs. Ces audits portent sur l'exécution et la comptabilisation des missions déléguées à la Sowafinal en 2015 et 2016, les décomptes des marchés routiers et autoroutiers en Région wallonne, la programmation des investissements en matière d'infrastructures sportives et les projets de budget 2018 des provinces wallonnes.

Le texte intégral du 29^e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon est disponible sur la page d'accueil de son site internet (www.courdescomptes.be).

Informations destinées à la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés, des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour des comptes travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.